

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2021-2044
Date : 06 décembre 2021
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin, Pierre Jaillard
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com , pierre@jaillard.net
Page : 2

Groupe de travail « CNT inclusion »

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : 1^{re} réunion du groupe de travail « CNT inclusion », tenue le vendredi 3 décembre 2021, de 14 h 30 à 17 h 30, en visioconférence via l'application Zoom.

Ordre du jour :

- 1 – Rappel de la problématique
- 2 – Examen d'un premier projet
- 3 – Questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=671
- En ligne sur le site du GENUNG : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/documents/RES_UN_F_updated_1-11_CONF.pdf

Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin

Les absents se sont excusés, et le groupe de travail les remercie de l'avoir prévenu. Nos excuses vont à ceux qui n'ont pas trouvé le lien de connexion en visioconférence, finalement préféré à la salle de réunion de l'IGN en raison de la situation sanitaire. Outre les membres du bureau de la CNT, sont intéressées par le sujet la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et une personnalité qualifiée.

1 – Rappel de la problématique

Rappel du § « L'inclusion » du point III du compte rendu n°2021-230 de la séance plénière de la CNT (24 juin 2021) : « Une décision a été prise sur les questions de discrimination dans la toponymie (noms faisant allusion à la traite négrière, disproportion entre sexes des personnes éponymes, etc.). Le sujet est apparu au GENUNG à la suite de Black Lives Matter, « la vie des Noirs compte », mouvement contre le racisme systémique envers les Noirs. Le secrétariat de l'ONU et les pays du Nord sont particulièrement sensibles à cette cause, et le GENUNG souhaite transposer ce sujet à la toponymie.

Cependant, un principe du GENUNG recommande d'éviter les changements inutiles, et une de ses valeurs est l'apolitisme. De fait, il serait fâcheux que la toponymie soit mise au service d'une cause, quelle qu'elle soit. Afin d'honorer la préoccupation légitime du GENUNG sans tomber dans l'instabilité toponymique, coûteuse à gérer, le Président propose la création d'un

groupe de travail pour élaborer des directives françaises en la matière. Il propose de donner la priorité à la contextualisation (expliquer le contexte dans lequel tel nom a été donné) et au rééquilibrage par le choix des nouveaux toponymes plutôt qu'à un changement des anciens (noms de rue notamment). »

2 – Examen d'un premier projet

Titre

Le document intitulé « inclusion en matière de toponymie », envoyé le 1^{er} décembre 2021 à tous les membres du groupe de travail, voit son titre changé dans le document n°CNT/CNIG 2021-2042 « Précautions à prendre en matière de changement de nom de lieu ».

Visas

Au vu du chapitre 5 « Normalisation nationale » du recueil des résolutions adoptées par les onze conférences des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques de 1967 à 2017, il a paru opportun d'ajouter aux visas la résolution VIII/2 « Pratiques relatives aux désignations toponymiques commémoratives ».

Considérants et recommandations

Après discussion, tout en retenant certaines remarques reçues de la DGCL et d'une personnalité qualifiée, en tenant compte de la valeur patrimoniale des noms de lieux et en se fondant sur les principes élaborés par le Conseil d'État et par l'ancienne commission de révision des noms de commune, nous retouchons les considérants et les recommandations pour établir la version ci-jointe du projet de document.

3 – Questions diverses

Pas de questions diverses

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	6 décembre 2021	Les participants	GT inclusion de la CNT du CNIG
Visa	6 décembre 2021	Le Président	GT inclusion de la CNT du CNIG